



Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le 13/04/2026

ID : 044-214401002-20260410-2026042-AI



4 rue de la Poste 44690 MONNIÈRES
Téléphone : 02.40.54.60.64
Courriel : accueil@mairie-monnieres.com

ARRÊTÉ 2026-042

Délégation de signature au Directeur général adjoint des services de la commune

Le Maire de Monnières,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-19 ;

Vu le code général de la fonction publique du 1er mars 2022 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire de Monnières en date du 20 mars 2026 ;

Vu la délibération 2026-04-07-001 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal ;

Considérant qu'il y a lieu, pour assurer la bonne administration, la continuité et l'efficacité, des services municipaux, que Monsieur le Maire de Monnières donne délégation de signature au Directeur Général Adjoint des Services ;

Considérant que Monsieur Jean-Yves BRYCHE, attaché principal territorial, est Directeur Général Adjoint des Services ;

ARRÊTE :

Article 1 : Une délégation de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire de Monnières, à Monsieur Jean-Yves BRYCHE, Directeur Général Adjoint des Services, pour les actes suivants :

En matière financière :

- les documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses (notamment les devis, demandes de prix, bons de commandes, lettres de commande ou tout autre document de nature à engager la collectivité), jusqu'à 1000 € dans la limite des crédits inscrits au budget ;

En matière d'administration générale et d'affaires juridiques :

- les courriers, correspondances, bordereaux d'envoi, documents et attestations relatifs à l'administration courante des services et des assemblées n'impliquant pas une prise de décision de la part des élus ou en application des délibérations du Conseil municipal et des directives de l'autorité municipale ;



Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le 13/04/2026

ID : 044-214401002-20260410-2026042-AI



Mairie de Monnières

4 rue de la Poste 44690 MONNIÈRES

Téléphone : 02.40.54.60.64

Courriel : accueil@mairie-monnières.com

En matière de ressources humaines :

- les attestations, certifications, réponse, conventions de stages ;

- les actes liés à la gestion administrative des agents relatifs :

à la prise des congés annuels, des heures de récupération et des autorisations d'absence du personnel,

aux autorisations et ordres de missions des personnels municipaux,

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Article 3 : La présente délégation est strictement personnelle et ne peut faire l'objet d'aucune sous-délégation, sauf disposition expresse contraire prévue par arrêté.

Ampliation adressée au :

- Comptable de la collectivité

- à Monsieur le Préfet

Fait à Monnières, le 10 avril 2026

Le Maire, Jacques DRONNEAU

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.